

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 128**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M MAURICE REY**

---

**OBJET**

Renouvellement de la convention conclue avec l'association Icom'Provence -  
Dispositif d'accès à l'informatique et aux nouvelles technologies d'information et de  
communication en direction des personnes handicapées - Exercice 2016

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Départemental Personnes Handicapées  
12542**

# PRESENTATION

## I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Dans le cadre de sa politique facultative, le Conseil Départemental encourage le développement d'initiatives concourant au maintien à domicile des Personnes Handicapées. Ainsi, de nombreuses actions partenariales diversifiées en matière d'amélioration des logements, d'aménagement du cadre de vie, d'accès aux loisirs, aux sports, à la culture, sont engagées afin de créer les conditions d'un choix de vie à domicile.

## II – CONTENU DU PROJET

L'association ICOM'PROVENCE dont le siège est situé, 103, avenue de Lattre de Tassigny 13009 Marseille, anime un centre de ressources informatiques qui a pour but d'agir aux côtés des personnes vulnérables du fait de leur situation de handicap ou de leur âge. Ainsi l'accès aux technologies de l'information et de la communication doit servir à rompre l'isolement et favoriser l'autonomie.

ICOM'PROVENCE qui organise des ateliers d'initiation à l'usage des outils informatiques, comptabilise 397 adhérents dont 122 séniors. En terme de moyens humains, 6 salariés et de nombreux bénévoles ainsi que des volontaires en engagement de service civique, accueillent les personnes handicapées et les personnes âgées dans la mixité, ce qui permet également les échanges et rencontres.

L'accompagnement à l'accès à l'informatique permet d'apporter des conseils qui répondent aux besoins précis de la personne handicapée. L'évaluation au regard de la situation de handicap, l'établissement d'un bilan et de préconisations sur les solutions adaptées sont assurés par une Ergothérapeute. Une formation individualisée aux nouveaux logiciels, à Internet, ainsi qu'une assistance et téléassistance lors de l'utilisation d'équipements au domicile sont assurées par l'association.

Afin de réaliser ces objectifs, l'association ICOM'PROVENCE a créé un centre de ressources informatiques au service des personnes en situation de handicap et des professionnels de la santé ou de l'éducation.

Au cours de l'année, 275 personnes en situation de handicap ont ainsi été conseillées et suivies. 171 ont fait l'objet d'un bilan conseil, 104 ont bénéficié de cours d'initiation informatique adaptés, de séances individuelles ou d'ateliers collectifs.

L'association a également poursuivi ses actions spécifiques auprès d'enfants dyslexiques et son accompagnement à l'insertion scolaire et professionnelle en partenariat avec les différents intervenants dans ce domaine. A cet égard, 131 bilans-conseils ont été établis et 72 enfants ont suivi des cours visant à compenser les difficultés d'apprentissage. Au cours de ces sessions (10 séances de 1 H 30), ils ont abordé la gestion générale de l'ordinateur, l'apprentissage de la frappe au clavier, l'utilisation du traitement de texte et l'appropriation d'autres logiciels préconisés.

### III - PROPOSITION

L'Association ICOM'PROVENCE a bénéficié en 2015 d'une subvention départementale d'un montant de 20 000 € que je vous propose de renouveler pour l'exercice 2016.

### IV – INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable de votre part, le financement de cette mesure s'élèverait à 20 000 € pour 2016.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération ont fait l'objet d'une inscription au BP 2016 du Département.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement
10 466	1 000 874	Maintien à domicile – Personnes Handicapées	65 52 6574	20 000 €

### V - CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, je vous demande de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer la convention, avec l'Association ICOM'PROVENCE, telle qu'elle a été approuvée lors de la Commission Permanente du 27 juin 2014 et de fixer à 20 000 € la subvention allouée au titre de l'exercice 2016.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL